



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction Générale de l'Alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans les
domaines sanitaire et alimentaire
Sous direction des affaires sanitaires européennes et
internationales

Situation de l'IA en France

Mise à jour du 10 mars 2020

251 rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15
FRANCE

Ref. BEPT : 2003012

I. Statut influenza sur le territoire français

La France est **indemne vis-à-vis de tout influenza aviaire notifiable** depuis le **4 mars 2020**.

Elle était déjà indemne d'influenza aviaire hautement pathogène depuis le 27 octobre 2017.

Le 3 octobre 2019, la France avait détecté un cas d'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP) dans le département du Loir-et-Cher (41). Le statut indemne d'IAFP de ce département, et donc de la France a été recouvré trois mois après le nettoyage désinfection du foyer réalisé le 3 décembre 2019, conformément au Chapitre 10.4, article 10.4.3 du code terrestre de l'OIE.

II. Mesures de surveillance et de biosécurité renforcées

La réglementation européenne (directive 2005/94 et décision 2010/367) impose une surveillance annuelle de l'influenza aviaire par une enquête sérologique. Suite aux épisodes IAHP survenus en 2015-2017, la France applique pour cette enquête des critères de sélection des élevages prélevés plus stricts que les critères européens, avec notamment dès 2016 un renforcement du plan de sondage dans les élevages de palmipèdes reproducteurs. Ainsi, l'objectif en termes de taux de prévalence limite détecté est passé pour ces derniers de 5 % en 2015 à 1 % en 2017.

S'agissant des mesures de biosécurité, chaque élevage a obligation de disposer d'un plan de biosécurité. Les autorités sanitaires françaises ont publié deux arrêtés sur la biosécurité, un appliqué aux élevages de volaille (8 février 2016, modifié en juin 2019), et un pour les transports d'oiseaux vivants (14 mars 2018). La mise en œuvre de ces mesures fait l'objet de contrôles officiels et s'accompagne de dispositifs de formations et de sensibilisation spécifiques.